



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE COORDINATION TECHNIQUE DU CONSORTIUM USHIRIKI SUR LA CONSERVATION DURABLE DU PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA

Dans le cadre de la conservation durable du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), il s'est tenu en date du 16 au 17 juillet 2024 à l'Hôtel Elizabeth de Bukavu, Province du Sud-Kivu, République Démocratique du Congo la réunion du comité de coordination technique du consortium USHIRIKI comme consortium des organisations de conservation des grands singes.

Cette rencontre a été organisée sous l'égide de Jane Goodall Institute en collaboration avec la Direction Provinciale de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN SK).

Conformément à sa composition, les structures suivantes ont été représentées : le Ministère Provincial de l'Environnement et Economie Verte du Sud-Kivu, la Direction Provinciale de l'ICCN, la Division Provinciale de l'Environnement et Développement Durable, le Parc National de Kahuzi-Biega, la Réserve Naturelle d'Itombwe, le Centre de Recherche en Sciences Naturelle/Lwiro, la Société Civile Environnementale, les organisations de conservation dont Jane Goodall Institute, GRACE, BirdLife International, PASA, Strong Roots et WCS.

Rappelons que le PNKB est un site du Patrimoine mondial regorgeant une riche biodiversité d'importance capitale pour l'humanité entière à travers ses services écosystémiques. Malheureusement, il fait actuellement face à des pressions d'origine anthropique qui menace son intégrité et qui pourraient causer son déclin. C'est pour face à cette situation que le consortium USHIRIKI a organisé ces assises afin de proposer des solutions idoines pour assurer la protection de ce patrimoine d'intérêt général.

Parmi les pressions enregistrées figurent notamment la déforestation, l'exploitation minière, le braconnage, la présence des installations humaines, l'agriculture. Ces pressions sont pour la plupart dus aux intérêts égoïstes parce que la destruction de ce parc ne profite qu'au seul destructeur mais ses conséquences impactent toute l'humanité.

Au regard de la gravité de la situation, il est ressorti des échanges entre experts de la conservation les constats ci-dessous :

- L'occupation du PNKB par les tiers est à la base de l'insécurité dans et autour du Parc. Celui-ci constituant une des portes d'entrée et de refuge de plusieurs bandes armées ;
- La perte des grands singes et de leur l'habitat ;
- Le tarissement de certains affluents et rivières alimentant le lac Kivu à la suite de la déforestions du Parc ;



- Les conflits intercommunautaires conduisant parfois à des pertes en vies humaines ;
- La prolifération des Maladies Zoonotiques comme le Monkey Pox ;

Croiser les bras et ne rien faire face à cette destruction progressive du PNKB tel que susmentionnés serait un aveu d'impuissance et une complicité. Tacite. Pour obvier à cette situation, le comité de coordination technique du CAP recommande ce qui suit :

A l'endroit du Gouvernement provincial de (d') :

- Intégrer la Direction Provinciale de l'ICCN Sud-Kivu dans le conseil provincial de sécurité ;
- Renforcer la collaboration entre l'ICCN et les FARDC pour la sécurisation des zones contiguës au PNKB et veiller à la rotation des troupes pour éviter la coutumisation des acteurs ;
- Appuyer effectivement l'ICCN dans sa mission de conservation de la nature, spécialement dans la sécurisation du PNKB ;
- Intensifier le renseignement dans et autour du PNKB ;
- Accélérer le processus de signature de l'arrêté portant interdiction d'exploitation et commercialisation des ressources naturelles issues du PNKB.

A l'endroit de l'ICCN de (d') :

- Renforcer son leadership dans la surveillance du PNKB pour des actions rapides et appropriées ;
- Renforcer les dispositifs et les mécanismes de surveillance mais aussi de dénonciation en collaboration avec les services de renseignement ;
- Finaliser la démarcation participative des limites en impliquant l'Institut Géographique du Congo pour la résolution des conflits latents et partager les cartes issues de celle-ci avec toutes les parties prenantes afin d'éviter les redondances et les duplications ;
- Sensibiliser et coopérer avec les communautés locales y inclus les peuples autochtones pygmées et appliquer les différentes résolutions pour ce qui concerne cette catégorie ;
- Promouvoir et renforcer davantage l'application de la loi dans le PNKB en collaboration avec les organes habilités ;
- Tenir compte des compétences dans les nominations à des postes clés de responsabilité en particulier celui qui concerne la lutte anti-braconnage.

A l'endroit de WCS de (d') :

- Apporter à l'ICCN un soutien financier et matériel en matière d'application de la loi ;
- Améliorer la communication en mettant les informations à la disposition des



acteurs à temps utile afin que ces derniers contribuent à la sécurisation du PNKB ;

- Consolider les dispositions en place pour assurer à l'ICCN l'autonomie d'action en matière de surveillance et de lutte contre le braconnage ;
- Organiser régulièrement les réunions COCOSI en impliquant tous les acteurs concernés.

A l'endroit des communautés de (d') :

- Dénoncer tout mouvement suspect dans et autour du PNKB ;
- Fournir des informations fiables, crédibles et sincères lors des enquêtes et ne pas se laisser manipuler par tout type de leadership ;
- S'abstenir des incursions/activités illégales dans le PNKB.

A l'endroit du Consortium USHIRIKI de (d') :

- Traiter les grandes résolutions issues du CTT lors de la réunion du Comité d'Honneur à Kinshasa ;
- Produire une note technique à soumettre à la Direction Générale de l'ICCN ;
- Appuyer l'ICCN dans la mise en œuvre de ses outils de gestion ;
- Faire un plaidoyer en faveur de l'appui institutionnel aux coordinations de l'environnement et aux directions provinciales de l'ICCN ;
- Assurer un suivi permanent des résolutions prises au cours de ses différentes réunions.

A l'endroit de tous de :

- Mettre en place une plateforme de collaboration entre les différents services en charge de l'application de la loi relative à la conservation de la nature.

A l'issue de cette réunion, les participants se sont engagés à faire le suivi des différentes recommandations et d'en discuter avec les autorités compétentes au niveau national.

Il convient de noter que les travaux se sont déroulés dans un esprit de cordialité et de responsabilité.

Fait à Bukavu, le 17 juillet 2024.

Je dis et je vous remercie.